Communiqué de presse

Lundi 28 septembre 2020

SERVICE PRESSE
VILLE DE GRENOBLE
presse@grenoble.fr
04 76 76 39 21
04 76 76 11 42

Conseil municipal du 28 septembre

▶ Covid-19 : la Ville renforce son soutien

2-(23578). VIE DES ASSOCIATIONS : Impact de la crise sanitaire sur le secteur associatif - Modalités de soutien de la Ville de Grenoble et création d'un fonds de soutien exceptionnel et pluriannuel

La crise sanitaire fragilise un certain nombre d'associations. La Ville s'est donc fortement mobilisée depuis le début du confinement pour conserver des contacts réguliers, une écoute et un suivi. Des premières aides ont été apportées :

▶Pendant le confinement :

- organisation de l'accueil des enfants des personnels prioritaires pendant les vacances de printemps grâce à la mobilisation de sept associations socioculturelles volontaires
- participation de nombreuses associations culturelles, sportives… à « Fête comme chez vous » sur la page Facebook de la Ville avec chaque jour des contenus culture, sport, bien-être, etc. pour continuer à bouger, à se cultiver et à se divertir.
- distributions alimentaires : chaque semaine entre 2 000 et 3 500 repas ont été distribués et environ 650 repas livrés.
- distribution de masques aux populations les plus vulnérables, fragiles ou isolées en lien avec les associations d'aide aux plus démunis.
- poursuite de l'instruction des demandes de subventions, et attribution en mai (événements passés, activités du 1er semestre, associations en difficulté…).
- maintien des subventions pour les événements annulés.
- possibilité d'exonérations de loyers pendant le confinement.

▶Depuis le déconfinement, la Ville de Grenoble, renforce son soutien, avec notamment cet été :

-120 chantiers jeunes en appui aux associations,

- allongement de l'Eté Oh ! Parc,
- programmation sportive dans les quartiers avec 18 associations

En septembre, une enquête spécifique auprès des clubs sportifs amateurs a été menée pour affiner le diagnostic. En parallèle, le sport professionnel, durement impacté par l'annulation des championnats a bénéficié d'aides financières (FCG et Brûleurs de loup)

Même si l'impact économique est encore difficile à mesurer et risque de se poursuivre, certaines associations subissent d'ores et déjà des pertes de recettes et/ou des augmentations de dépenses qui menacent leurs équilibres économiques et appellent un soutien financier des partenaires publics. La Ville de Grenoble va ainsi mettre en place un **fonds de soutien pour le tissu associatif grenoblois, actif sur plusieurs exercices budgétaires**.

3-(23610). AFFAIRES CULTURELLES : Accompagnement du monde culturel suite à la crise sanitaire Covid 19 - Création d'un fonds de soutien.

La crise sanitaire a eu – et elle a encore – des répercussions massives sur les acteurs culturels : nombre de lieux sont restés fermés de longs mois, nombre d'artistes se heurtent encore à des obstacles pour créer, travailler, se produire. Qu'il s'agisse des

artistes du spectacle vivant, des plasticiennes et plasticiens, des autrices et auteurs, des techniciennes et techniciens, la secousse a été souvent violente et la nouvelle saison qui s'ouvre reste très incertaine.

La Ville de Grenoble est mobilisée depuis le début de la crise sanitaire pour aider les acteurs culturels :
- Pendant le confinement : gel des loyers, maintien des subventions pour les évènements annulés, instructions des demandes de subventions…
- En juin : une enquête spécifique détaillée a été conduite auprès des acteurs culturels afin de disposer d'un diagnostic plus précis. Des échanges permettent de poursuivre le diagnostic, le partager, et le faire évoluer avec les acteurs culturels.
-Cet été : une programmation culturelle inédite a été montée en réallouant un budget de 168 000 €, avec une affectation maximale des crédits aux artistes. Dans tous les secteurs de Grenoble, dans des lieux insolites, dans des parcs, sur les marchés, etc. : plus de 22 000 personnes ont participé à ces rencontres, 82 structures ont été soutenues, 188 événements ont été organisés pour 214 « levers de rideau », avec 400 professionnels.

Aujourd'hui, la Ville de Grenoble réaffirme le souhait de poursuivre son accompagnement pour les semaines et les mois à venir avec des aides exceptionnelles en complément des dispositifs des autres partenaires publics.
Sur la base des informations recueillies dans le questionnaire adressé en juin dernier, la Ville a travaillé à une première ébauche du dispositif. Des temps d'échanges sont organisés avec les acteurs culturels les 21, 29 septembre et 1er octobre ;
Les nouveaux dispositifs seront présentés au Conseil municipal du 2 novembre, suite auquel les demandes pourront être instruites. Ce **fonds de soutien au secteur culturel grenoblois** sera doté financièrement lors du vote de la prochaine décision modificative puis du vote du budget primitif 2021 et continuera à être abondé lors des décisions budgétaires

55-(23381). DOMAINE PUBLIC : Remboursement ticket résident – COVID 19

Durant toute la durée du confinement lié à la pandémie de Covid-19, soit du 17 mars 2020 jusqu'au 10 mai 2020 inclus, le contrôle du stationnement payant sur voirie a été interrompu sur l'ensemble des zones de stationnement orange, violette et verte de la Ville de Grenoble.
Pendant cette période, seul le stationnement « gênant » et « très gênant » a fait l'objet d'une surveillance et verbalisation par les équipes mobilisées sur le terrain.
Depuis le 11 mai 2020 et la fin officielle de la période de confinement, le stationnement sur voirie est redevenu payant à l'horodateur afin de permettre la rotation du stationnement.
Après une période de sensibilisation effectuée par les équipes de contrôle durant 3 jours, les verbalisations ont repris depuis le 14 mai 2020.
Pour les résident-es, le stationnement est redevenu payant le 25 mai 2020. Un délai supplémentaire leur a été octroyé jusqu'à cette date pour leur permettre d'acheter ou renouveler l'achat de leur ticket résident.
Les usagers-e s'étant acquitté-es d'un ticket résident journée/hebdomadaire/mensuel en cours de validité entre le 17 mars 2020 et le 24 mai 2020, ont pu continuer à bénéficier d'un droit à stationner pendant toute la période de confinement alors que dans le même temps, les contrôles et la surveillance du stationnement payant sur voirie ont été interrompus.
Aussi, les usagers bénéficiant d'un ticket résident en cours de validité pendant tout ou partie de la période de confinement et ce jusqu'à la reprise de la verbalisation du stationnement résident le 25 mai 2020, pourront faire l'objet d'un remboursement.
Modalités de remboursement :
- Achat en ligne : Les usagers ayant acheté leurs tickets résidents mensuels enregistrés sur la base de données de la Ville de Grenoble et valables sur tout ou partie de la période comprise entre le 17 mars 2020 et le 24 mai 2020 seront automatiquement remboursés par l'envoi d'un chèque à leur domicile.
- Achat à l'horodateur : Les usagers ayant acheté un ticket résident mensuel valable sur tout ou partie de la période comprise entre le 17 mars et le 24 mai 2020 seront automatiquement remboursés par l'envoi d'un chèque à leur domicile.

Les usagers ayant acheté un ticket résident « journée » et « semaine » devront faire une demande adressée à la Ville de Grenoble en joignant les justificatifs d'achat et de paiement.

Au total, 6 496 abonnés mensuels sont concernés pour un montant total dû de 85 940,80 €.

56-(23071). DOMAINE PUBLIC : Exonérations des redevances d'occupation du domaine public : Taxis.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Conseil municipal a décidé le 18 mai 2020 (délibération n° 3-22392) d'exonérer de redevance d'occupation du domaine public certaines activités (marchés, terrasses, animations enfantines, etc.).
Considérant la réduction d'activité qu'a générée le confinement pour la profession des taxis, en complément aux précédentes exonérations, la Ville de Grenoble exonère de redevance d'occupation du domaine public les 107 taxis grenoblois, pour la période du confinement, soit 55 jours.
Le montant semestriel étant de 75€20 par taxi, il est proposé une exonération de 22€70 pour les 55 jours de confinement (75€20 / 182 x 55).
Le premier trimestre 2020 ayant déjà été facturé et encaissé en début d'année, l'exonération sera déduite de la facturation du second trimestre 2020, ou remboursée aux taxis qui auraient entre temps arrêté leur activité.

Eric Piolle, Maire de Grenoble, déclare : *« « La Ville de Grenoble a ouvert sa cellule de veille et d'anticipation Covid-19 courant février 2020, plusieurs semaines avant que le gouvernement n'annonce ses premiers plans d'actions. Le temps est le facteur clé dans la gestion d'une crise, notamment d'une pandémie : pendant et après le confinement, Grenoble veille à garder son temps d'avance. L'objectif de la Ville de Grenoble est le même depuis février 2020 : sauver des vies, soulager l'hôpital public, accompagner les forces vives du territoire, protéger les habitant-es dans leur quotidien, permettre à Grenoble de traverser unie la pandémie, sans abandonner ce qui fait sa force. Répondre aux urgences du présent tout en bâtissant un avenir robuste et résilient. La force de Grenoble, depuis toujours, c'est son effervescence citoyenne et associative. Solidarité, culture, éducation populaire, environnement, inter-générationnel : la vitalité de Grenoble repose sur les associations et les forces vives. Aussi, la Ville de Grenoble lance un fond de soutien pour permettre aux acteurs associatifs et citoyens de traverser la pandémie avec le moins de chocs possibles, et de continuer à se projeter vers l'avenir.*

Au-delà de l'accompagnement renforcé des structures, Grenoble met en place une nouvelle règlementation de l'usage de l'espace public, lui aussi durablement touché par les conséquences sociales et économiques de la pandémie : plus de 6 500 Grenoblois-es vont ainsi se voir rembourser les frais de stationnement pendant le confinement (plus de 85 000 euros). Enfin, la Ville active tous ses leviers d'aide à l'activité en exonérant des redevances d'occupation de l'espace publics des activités comme les marchés, terrasses, animations enfantines, etc. »

▶Construction d'un nouveau local pour l'association « Point d'Eau » sur la ZAC Flaubert

5-(23284). URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS : Mise à disposition par bail à construction d'un tènement dans la ZAC Blanche Monier à l'Association Point d'eau.

Par délibération, le Conseil municipal du 16 décembre 2019 a approuvé le principe de consentir un bail à construction avec l'association Point d'Eau sur le secteur de la ZAC Flaubert.
Point d'Eau a pour mission l'accueil des personnes en grande précarité pour fournir des services d'hygiène et de soins de premières urgences.
Le nouveau bâtiment de l'association Point d'Eau disposera d'une surface de 482 m² répartie sur 2 étages, avec un accueil de jour au rez-de-chaussée incluant la cuisine solidaire. Le montant des

travaux est estimé à 800 000€ HT, cofinancés par les collectivités locales dont la Ville de Grenoble, l'emprunt, et le secrétariat d'Etat à la pauvreté. Une fois le bâtiment terminé, le bail sera consenti à l'euro symbolique à la Ville de Grenoble.

Pierre-André Juven, Adjoint à l'Urbanisme et à la Santé, déclare : « *Point d'Eau est une association de solidarité essentielle du tissu associatif grenoblois, que la Ville soutient depuis plusieurs années. Ces nouveaux locaux devraient permettre à l'association de proposer de meilleures conditions d'accueil pour son public*. »

▶Grenoble en Solidarité avec Beyrouth

6-(23623). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Aide humanitaire d'urgence à la population beyrouthine (LIBAN).

Suite aux deux explosions survenues sur le port de Beyrouth le mardi 4 août 2020, plus de 300 000 Libanais-es et libanaises se retrouvent aujourd'hui sans logement.
Devant ce drame humanitaire, Grenoble a donc souhaité sans tarder afficher sa solidarité totale avec les Beyrouthins et Beyrouthines victimes de cette catastrophe. Faisant suite à la délibération du Conseil municipal de Grenoble du 15 septembre 2014 portant création d'un Fonds d'aide d'urgence pour venir en aide aux populations sinistrées, une aide de 5 000 € a été débloquée pour abonder au « Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour le Liban» créé par Cités Unies France. Ce fonds mutualisé vise à apporter une aide dans la phase de réhabilitation de la ville de Beyrouth, grâce au contact étroit avec le bureau technique des villes libanaises (BTVL). L'affectation des fonds et la mise en œuvre d'actions ont étés définies et validées par le comité des donateurs-rices, conformément aux règles fixées par le Bureau exécutif de Cités Unies France.
Cités Unies France est en contact étroit avec le secrétariat mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) afin d'envisager une réponse commune des collectivités à l'échelle internationale.
Par ailleurs, la Ville de Grenoble est en lien avec l'association France Liban Isère, mobilisée depuis le début de la crise, et a relayé son appel aux dons pour la Croix rouge libanaise.

Emmanuel Carroz, Adjoint à la Mémoire, aux Migrations et aux Coopérations internationales, déclare : « *Cette terrible explosion a ravagé le cœur de la capitale libanaise, faisant plus d'une centaine de mort-es, des milliers de blessé-es, et d'innombrables dégâts matériels. Dès l'annonce de cette catastrophe, nous savions que la place de Grenoble se trouvait aux côtés du Liban. Au lendemain de la catastrophe, nous avons décidé de débloquer une aide à la reconstruction, qui sera inévitablement longue et difficile.*
Lors de ma rencontre avec l'ambassadeur du Liban, ce dernier a appelé à soutenir les Libanais et Libanaises vivant en France, avec par exemple la gratuité de l'inscription à l'université, ou une aide des CROUS. Je relaie également ici cet appel. »

▶Budget participatif : deux nouveaux réfrigérateurs solidaires

7-(22940). DEMOCRATIE LOCALE : Convention de mise à disposition de réfrigérateurs solidaires dans le cadre du Budget Participatif entre la Ville de Grenoble et les associations "Gaia" et "Cuisine sans Frontière".

En 2019, le projet « des frigos solidaires » est arrivé en deuxième position lors du vote du Budget participatif. La Ville de Grenoble a acheté un réfrigérateur pour chacun des 6 secteurs géographiques de la ville. Ces réfrigérateurs seront destinés à recevoir des produits alimentaires à destination des plus démuni-es. Les Maisons des Habitant-ess ont choisi des partenaires associatifs acceptant d'héberger ces frigos devant leurs locaux et de s'occuper de leur entretien. A ce jour, deux

associations, *Cuisine sans frontière* et *GAIA*, se sont portées volontaires. Un réfrigérateur va prochainement être disposé devant leurs locaux durant les horaires d'ouvertures.

Annabelle Bretton, Adjointe à l'Education populaire, la Jeunesse et la Démocratie ouverte, déclare : « *Le Budget participatif 2019 a été marqué par une majorité de projets solidaires, que ce soit avec les cuisines du cœur, le jardin sans frontière, les défibrillateurs en accès libre, ou les frigos solidaires. Cela témoigne de l'attachement des Grenoblois-es à l'intérêt général et à nos biens communs. C'est un réel plaisir de constater l'engouement renouvelé des habitant-es pour le Budget participatif et de voir des projets portés par des citoyen-nes se réaliser concrètement. Je pense d'ailleurs que le Budget participatif 2020, qui s'ouvre au vote le 3 octobre, pourra nous réserver de belles surprises !* »

► Prêt de contenu culturel aux détenus de la maison d'arrêt de Varces

23-(23571). AFFAIRES CULTURELLES : Bibliothèque de Grenoble - Conservatoire de Grenoble : Renouvellement de la convention relative au développement culturel à la maison d'arrêt de Grenoble Varces et le service pénitentiaire d'insertion et de probation et la protection judiciaire de la jeunesse pour les années scolaires 20202021 à 2022-2023.

La volonté de la Ville de Grenoble de favoriser le développement de la culture auprès de tous les publics se traduit notamment par l'intervention des services culturels en milieu carcéral.
Depuis 1992, la bibliothèque municipale intervient à la maison d'arrêt de Grenoble-Varces et au centre de semi-liberté pour diffuser et promouvoir la lecture en mettant à disposition des détenus des titres de presse, des livres ou des CD musicaux. Depuis 2008, le Conservatoire de Grenoble a mis en place un atelier de musique. La convention entre la Ville de Grenoble et la maison d'arrêt de Grenoble-Varces s'étend jusqu'en 2023.

Lucille Lheureux, Adjointe aux Cultures, déclare «*La culture permet de nous enrichir, d'élargir nos horizons individuels et collectif. Ici, à Grenoble, nous cherchons à rendre les cultures accessibles à tous et à toutes, quel que soit son âge, son genre ou son statut dans la société. Et cela comprend bien-sûr les personnes incarcérées à la maison d'arrêt de Grenoble-Varces. La Ville de Grenoble ne tourne pas le dos aux détenu-es qui purgent leur peine et qui souhaitent réintégrer la société. Je crois que l'accès aux cultures peut justement permettre aux détenu-es de dépasser leurs conditions et d'ouvrir de nouvelles perspectives sur l'existence.* »

►Soutien au développement du tourisme durable en Arménie

49-(23364). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Convention entre l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme) et la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan (Arménie) pour la mise en œuvre d'un programme d'action favorisant un tourisme durable, facteur de développement local.

L'objectif de ce programme, initié en 2018 lors de la visite du Maire de Grenoble Eric Piolle à Sévan *(photo ci-dessus)*,

est de renforcer la coopération entre Sévan et Grenoble en faveur des habitant-es des régions du Guégharkounik et du Syunik et des habitant-es de l'Isère et de la Drôme, dans le domaine du tourisme durable, en étroite collaboration avec le Département de l'Isère et la Ville de Vienne. L'association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme (AFRAT) a vocation à accompagner les collectivités locales dans leurs projets de développement touristique. Malgré un patrimoine culturel et naturel important, l'Arménie reste encore aujourd'hui peu connue par les touristes internationaux. Souvent visitée pour ses monastères, l'Arménie recèle un patrimoine naturel riche et varié en termes de paysages : exclusivement montagneux, ce petit pays possède les atouts nécessaires au développement du tourisme d'itinérance pédestre. Sevan en est un exemple, en attirant des milliers de touristes au Monastère de Sevanavank. Malgré cela, la ville peine à profiter de cette affluence faute de pouvoir rejoindre le centre-ville via des itinéraires doux.

L'objectif principal de ce projet est d'accompagner et de structurer le tourisme durable en Arménie à travers le développement d'un itinéraire de Grande Randonnée : la traversée d'Arménie. La mise en place de cette traversée favorisera le développement économique des populations locales grâce à la mise en place d'activités génératrices de revenus (hébergement, restauration, prestations touristiques, etc.).

Emmanuel Carroz, Adjoint à la Mémoire, aux Migrations et aux Coopérations internationales, déclare : « *La tension entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan fait craindre le pire dans l'escalade du conflit autour du Haut-Karabagh. Grenoble se joint aux appels internationaux pour un cessez le feu immédiat et un retour de la paix.*

Dans ce contexte difficile, cette convention va permettre de développer un circuit de randonnée à travers l'Arménie, de mettre en avant son patrimoine naturel remarquable, et de développer un tourisme plus lent, moins frénétique, en accord avec nos valeurs et nos principes partagés. L'Arménie est un pays d'une richesse culturelle et naturelle incroyable, qui mérite plus d'attention. »